

Votre entreprise est-elle soumise à NIS2 ?

NIS2, c'est quoi ?

NIS2 est une directive européenne visant à renforcer la cybersécurité des infrastructures essentielles et importantes. Les entreprises concernées ont une obligation de s'y conformer auprès de l'ILR ou la CSSF.

Champ d'application



Votre entreprise exerce au sein de l'Union Européenne ?



Et vous faites partie d'un secteur d'activité suivant ?



Alors vous êtes sûrement soumis à la Directive NIS2 !

Nos services

Pré-analyse (Gratuit)

- Vérification de votre secteur, coeur d'activité et taille vis-à-vis de NIS2

Entrée en relation avec l'ILR

- Accompagnement dans l'auto-enregistrement (**avant le 17 avril 2025**)
- Inscription aux sessions d'informations au Luxembourg

Plan d'action

- Préparation d'un plan d'action NIS2 pour votre entreprise, reprenant les exigences cyber applicables

Mise en conformité

- Réalisation du plan d'action NIS2 avec vos équipes internes
- Remonté d'information auprès de l'ILR ou la CSSF